



Bouches du Rhône
Commune des PENNES MIRABEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
Modification N° 5

4

<p>Plan local d'urbanisme</p> <p>Approuvé en date du 28 juin 2012</p>	<p>Modification N°5</p> <p>Soumise à enquête publique</p> <p>Du 18 septembre 2017 Au 20 octobre 2017</p> <p>LE MAIRE</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal</p> <p>approuvant la modification en date du 21 décembre 2017</p> <p>LE MAIRE</p>
---	--	---

Article R 123-11

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

1.0 VOIRIE NATIONALE TRANSFEREE AU DEPARTEMENT

N°ER	N° Plan	Désignation des opérations	Collectivité ou services public ayant demandé l'inscription
1/1	3.21	Diffuseur de l'Assassin	Département
1/4	3.21 3.11	Aménagement RD368N à 25m d'emprise	Département
1/5	3.28 3.11	Aménagement à 25m D'emprise de la RD368N	Département

2.0 VOIRIE DEPARTEMENTALE

N°ER	N° Plan	Désignation des opérations	Collectivité ou services public ayant demandé l'inscription
2/1	3.11 3.21 3.25	Aménagement à 25m de la RD6, du carrefour de l'Assassin à l'entrée Ouest de Plan de Campagne	Département
2/2	3.11 3.22	Aménagement d'un accès sur la RD 47a	Département
2/3		Sans objet	
2/4	3.11 3.21 3.24	Aménagement à 10 m de la montée du Château et à 12 m du chemin de Bonne Brise b(RD 60a)	Département
2/5		Sans objet	
2/6		Sans objet	
2/7	3.11	Carrefour giratoire à créer sur la RD 543 à La Charbonnière	Département
2/8	3.11 3.25	Aménagement de la RD 543 à 20 m	Département
2/9	3.21	Aménagement de la RD 47c à 12m (de la RD 47)	Département
2/10	3.25	Elargissement de la RD 6 Avenue de plan de Campagne	Département

3.0 VOIRIE COMMUNALE

N°ER	N° Plan	Désignation des opérations	Collectivité ou services public ayant demandé l'inscription
3/1	3.27	Voie à aménager quartier Monaco	Commune
3/2	3.25 3.12	Voie à aménager à 8 mètres	CPA
3/3	3.11 3.21 3.22	Sans objet	
3/4	3.21	Voie à aménager à 6m à Tante Rose	Commune
3/5		Sans objet	
3/6	3.23	Aménagement du chemin des Pinchinades à 8 m	Commune
3/7	3.22	Sans objet	
3/8	3.27	Voie à aménager à la Gavotte à 6 mètres (Impasse Michel)	Commune
3/9	3.21	Chemin piétonnier à créer à 2 m à la Renardière	Commune
3/10	3.21	Aménagement du chemin de Marthe à 6 m et aire de retournement	Commune
3/11	3.23 3.24	Chemin piétonnier à créer au Vallon des Magnans	Commune
3/11a	3.23	Vallon des Magnans. Elargissement à 8 mètres.	Commune
3/11b	3.23	Vallon des Magnans. Elargissement de 8 mètres.	Commune
3/12	3.21	Voie à aménager à 8 m du chemin de la ferme à la RN 368	Commune
3/13	3.28	Voie à aménager à 8m les Geichous-Les-Bizets (quartier de Plan des Pennes)	Commune
3/14	3.27	Voie à aménager à 5 m au Moulin du Diable (Rue Berthelot)	Commune
3/15	3.26 3.27	Chemin du Jas-de-Rhône au Bas-cadeneaux à aménager à 8 m	Commune
3/16	3.27	Chemin des Boeufs à aménager à 6 mètres	Commune
3/17	3.	Sans objet	
3/18	3.26	Voie à créer aux Aureilles à 6 m	Commune
3/19	3.26	Sans objet	

Plan Local d'Urbanisme des PENNES MIRABEAU – 13- Liste des Emplacements Réservés

3/21	3.21	Aménagement du chemin la Renardière -à 12 m pour la section 3/21a, Renardière ouest -à 5 m pour la section 3/21 b, Renardière ouest	Commune
3/22	3.21	Voie à créer à la Renardière à 8 m	Commune
3/23	3.26	Voie à aménager à 8 m au Moulin des Cadeneaux	Commune
3/24	3.26	Boulevard Maréchal Joffre à aménager à 8 m	Commune
3/25	3.26 3.27	Chemin des Fraises à aménager à 8 m	Commune
3/26	3.25	Voie à créer à Plan de Campagne à 12 m (la Charbonnière)	Commune
3/27a	3.25	Voie à créer à Plan de Campagne à 27 m	Commune
3/27b	3.25	Voie à créer à Plan de Campagne à 18 m	Commune
3/29	3.23	Sans objet	
3/30	3.23	Chemin piétonnier à créer, la renardière	Commune
3/31	3.21	Sans objet	
3/32	3.27	Aménagement du chemin de la Gavotte au vallon Kléber à 12 m puis à 8 m	Commune
3/33	3.25	Aménagement du chemin de la Voilerie à 12 m	Commune
3/34	3.25	Aménagement du CVO n°15 à 6 m (village de plan de Campagne)	Commune
3/35	3.22 3.23	Chemin piétonnier à créer le long de la Cadière à 4 m	Commune
3/37	3.25	Voie à créer à Plan de Campagne	Commune
3/38	3.23	Sans objet	
3/39	3.21 3.11	Chemin piétonnier à créer le long du Merlançon	Commune
3/40	3.25 3.11	Aménagement du chemin de Bellepeire à 6 m	Commune
3/41	3.25	Aménagement chemin à 6m (Rouit)	Commune
3/41a	3.25	Chemin du Rouit. Parcelle AN 360 bande de 4 mètres à réserver.	Commune
3/41b	3.25	Chemin du Rouit. Bande de 4 mètres à réserver.	Commune
3/41c	3.25	Chemin du Rouit. Bande de 4 mètres à réserver.	Commune
3/41d	3.25	Chemin de Velaux. Triangle de 10x10 à réserver.	Commune

Plan Local d'Urbanisme des PENNES MIRABEAU – 13- Liste des Emplacements Réservés

3/42	3.25 3.12	Aménagement du CVO n°14 à 12 m de Plan de campagne au Rouit.	Commune
3/43	3.27	Voie à aménager à la Gavotte à 6 m	Commune
3/44	3.21	Aménagement du chemin de Bellepeire à 8 m	Commune
3/45	3.27	Aménagement rue pierre Loti à 6 m aux Matelots	Commune
3/46	3.21	Aménagement chemin à 8 m au Grand-Puits	Commune
3/47	3.26	Chemin piétonnier au Clos Idéal	Commune
3/48	3.21	Chemin piétonnier à 4 m	Commune
3/49	3.28	Aménagement du Chemin de la Gazane 8 m	Commune
3/50	3.28	Aménagement ponctuel du CVO n°12	Commune
3/51	3.13 3.11	Aménagement du chemin de la Cabassette à 8 m	Commune
3/52	3.23	Réservation pour création/aménagement de réseaux aux Magnanarelles	Commune
3/53	3.25	Chemin piétonnier à créer à 4m le long de la RD 543	Commune
3/54	3.24	Piste de défense contre l'incendie (15 m)	Commune
3/55a	3.25	Aménagement à 17 m du chemin des Pennes au Pin	Commune
3/55b	3.25	Aménagement à 15 mètres chemin des Rigons	Commune
3/55 c	3.25	Aménagement à 6 m du Chemin des Rigons	Commune
3/56	3.25	Voie à créer à Plan de Campagne à 12 m	Commune
3/57	3.25	Carrefours à aménager et passages de la voie ferrée et de l'A51	Commune
3/58	3.28	Voie à créer au Plan des Pennes à 6 m	Commune
3/59	3.26	Voie à créer à la Mayenne à 5 m	Commune
3/60	3.11	Carrefour à aménager à Plan de Campagne	Commune
3/61	3.26	Giratoire sur le chemin rural de Sinière au vallon Kléber	Commune
3/62	3.21	Sans objet	
3/64	3.23	Voie à aménager au Croy à 8 m	Commune

Plan Local d'Urbanisme des PENNES MIRABEAU – 13- Liste des Emplacements Réservés

3/66	3.23	Voie à élargir à 8 m à la Cardeline	Commune
3/67	3.23	Voie à créer à la Cardeline à 5 m (piste DFCI)	Commune
3/68	3.22	Voie à créer à la Billonne à 8 m	Commune
3/69	3.22	Sans objet	Commune
3/70a	3.24	Voie à aménager à 5 m aux Barnouins pour l'aménagement d'une piste DFCI	Commune
3/70b	3.24	Voie à aménager à 5 m aux Barnouins pour l'aménagement d'une piste DFCI	Commune
3/71	3.24	Voie à aménager à 8 m aux Barnouins	Commune
3/72	3.24	Voie à aménager à 6 m aux Barnouins	Commune
3/73	3.24	Voie à aménager à 5 m aux Barnouins pour l'aménagement d'une piste DFCI (clozon)	Commune
3/75	3.24	Chemin piétonnier à aménager à 2 m aux Barnouins	Commune
3/76	3.25	Aménagement d'un giratoire à Plan de Campagne	Commune
3/77	3.25	Aménagement d'un carrefour entre le CVO n°14 et la limite de Septèmes-les-Vallons	Commune
3/78	3.26	Aménagement d'une voie à 8 m au Moulin des Cadeneaux	Commune
3/79	3.21	Aménagement d'un chemin piéton de 2,5m de large	Commune
3/80	3.27	Sans objet	
3/81	3.21	Sans objet	
3/82	3.24	Voie à aménager à 6m aux Barnouins pour l'aménagement d'une piste DFCI	Commune
3/83	3.24	Voie à aménager à 6m aux Barnouins pour l'aménagement d'une piste DFCI	Commune
3/84	3.11	Aménagement d'une aire de retournement et d'une bretelle d'accès à la RN368, aux Joncquiers	Commune
3/85	3.11	Aménagement d'un giratoire sur la RN 368 aux Joncquiers	Commune
3/86	3.13	Aménagement de l'impasse Val Sec à 5 m	Commune
3/87	3.27	Aménagement d'un parking en bordure de l'avenue F. Mitterrand	Commune
3/88	3.27	Voie à créer pour connexion à l'échangeur de l'A55. Rive Ouest à 20 m	Commune
3/89	3.26	Aménagement de la RD 47d à 12m	Commune

Plan Local d'Urbanisme des PENNES MIRABEAU – 13- Liste des Emplacements Réservés

3/90	3.26	Aménagement à 12 m de la RD 47d	Commune
3/91	3.26	Voies à créer pour connexion à l'échangeur de l'A55	Commune
3/92	3.21	Emprise à 2 mètres à prévoir pour création d'une zone de croisement et sécurisation du carrefour Avenue du Plan de Campagne et Boulevard de l'Esplanade du Soleil	Commune

4.0 EQUIPEMENTS PUBLICS**Infrastructures, ouvrages et installations techniques**

N°ER	N° Plan	Désignation des opérations	Collectivité ou services public ayant demandé l'inscription
4/1	3.12 3,25	Sans objet	
4/2	3.25	Sans objet	
4/3	3.26	Bassin de rétention des Bouroumettes	Commune
4/4	3.13	Extension de la station hertzienne	Etat
4/5	3.13	Radio-balise	Etat
4/6		Élargissement de la bretelle de sortie autoroutière La Charbonnière	Etat
4/9	3.21	Aménagement d'un bassin de rétention aux Giraudets	Commune
4/10	3.23	Passage de réseaux d'eaux usées et pluviales au Pas de la Mue	Commune
4/11	3.25 3.12	Emplacement pour accueil des gens du voyage	C.P.A. (Communauté d'agglomération du pays d'Aix)
4/12	01/03/ 28	Aménagement d'un assainissement collectif au Plan des Pennes	Commune
4/13	3.26	Déchetterie à la Grande Colle	Commune
4/15	3.26	Aménagement d'un bassin de rétention aux Garrigues	Commune
4/16	3.27	Passage de réseaux d'eaux usées et pluviales au chemin des Joyeux	Commune
4/17	3.27	Réservation pour passage de réseaux d'eaux usées et pluviales à Tante Rose	Commune
4/20	3.26	Aménagement d'un bassin de rétention aux Bouroumettes	Commune
4/21	3.25	Élargissement de la ligne ferroviaire Aix- Marseille	Etat
4/22	3.21	Aménagement d'un bassin de rétention à Bellepeire	Commune
4/23	3.25	Aménagement d'un bassin de rétention à Plan de Campagne	Etat
4/24	3.22 3.11	Aménagement d'un réservoir à Pallières	Commune
4/25	3.21 3.22	Aménagement d'un champ d'expansion de crue. Beausoleil. PK6200	Commune
4/26	3.22	Aménagement d'un champ d'expansion de crue. Beausoleil. PK6700	Commune

Plan Local d'Urbanisme des PENNES MIRABEAU – 13- Liste des Emplacements Réservés

4/27	3.22	Aménagement d'un champ d'expansion de crue. Reganat. PK7200	Commune
4/28	3.22	Aménagement d'un champ d'expansion de crue. Au Réganat. PK8400	Commune
4/29	3.21	Aménagement d'un champ d'expansion de crue. Aval Grand Puits. PK8900	Commune
4/30	3.21	Bassin de stockage des eaux pluviales. Tour Maggy. PK6100	Commune
4/31	3.28	Retenue collinaire des eaux pluviales. Poirier aval	Commune
4/32	3.28	Retenue collinaire des eaux pluviales. Poirier amont	Commune
4/33	3.28	Bassin de stockage des eaux pluviales Vallon de la Cloche	Commune
4/34	3.21	Retenue collinaire des eaux pluviales. Escourche aval	Commune
4/35	3.26	Retenue collinaire des eaux pluviales. Escourche amont	Commune
4/36	3.21	Retenue des eaux pluviales Kléber	Commune
4/37	3.21	Sans objet	
4/38	3.25	Aménagement d'une halte ferroviaire/Pôle d'échanges Plan de Campagne	Commune
4/39	3.25	Sans objet	CPA
4/40	3.11 3.26	Plateforme au sol des végétaux	CPA
4/41	3.11 3.28	Assainissement à créer au Brusq	Commune
4/42	3.11 3.28	Assainissement à créer au Plan des Pennes	Commune
4/43	3.11 3.28	Aménagement de la place des Tabors	Commune
4/44	3.25	Servitude de tréfonds pour canal de Provence	Commune

5.0 ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS

Équipements sportifs, de détente et de loisirs, sociaux, culturels et administratifs aménagements des espaces publics

N°ER	N° Plan	Désignation des opérations	Collectivité ou services public ayant demandé l'inscription
5/1	3.11 3.24	Parking à créer Chemin de la Pourranque	Commune
5/2	3.11	Sans objet	
5/6	3.26 3.27	Espace vert aux Matelots	Commune
5/7	3.26	Chalet Frédéric Mistral	Commune
5/8	3.26 3.13	Parking à créer (groupe scolaire des Cadeneaux)	Commune
5/9	3.25 3.12	Lycée	Région
5/10	3.21 3.11	Parking à créer Château de Vento	Commune
5/11	3.26	Équipements publics sportifs à créer	Commune

Article R 123-12

Emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements en précisant la nature de ces programmes

N°ER	N° Plan	Désignation des opérations	Zonage PLU
6/1		Sans objet	
6/2	3.23 3.22	Sans objet .	
6/3	3.23 3.22	Programme mixte de logements comprenant au moins 30% de logements sociaux	UD2
6/4	3.23	Programme mixte de logements comprenant au moins 30% de logements sociaux	UD2
6/5		Sans objet	
6/6		Sans objet	
6/7		Sans objet	
6/8		Sans objet	
6/9		Sans objet	
6/10	3.21	Programme mixte de logements comprenant au moins 30% de logements sociaux	UD2
6/11	3.26	Programme mixte de logements comprenant au moins 30% de logements sociaux	UD2
6/12	3.26	Programme mixte de logements comprenant au moins 30% de logements sociaux	UD2
6/13	3.26	Programme mixte de logements comprenant au moins 30% de logements sociaux	UD2
6/14		Sans objet.	
6/15		Sans objet	
6/16	3.27	Sans objet	
6/17	3.27	Sans objet.	
6/18	3.27	Sans objet.	UB3
6/19		Sans objet	
6/20	3.26	Programme mixte de logements comprenant au moins 30% de logements sociaux	UD2